

“ Il faut donc, dit M. l'abbé Labrecque, pour que ce double but soit atteint, que l'Eglise possède une liberté *entière, souveraine et évidente.*”

Nous n'entreprendons pas de suivre l'éloquent orateur dans l'examen de cette question qu'il a traitée de façon à ne laisser aucun point obscur, à ne présenter aucune objection sans la réfuter pleinement. Il s'est appliqué à faire sa preuve surtout par les aveux des ennemis de l'Eglise ; c'est dans leurs écrits mêmes qu'il a trouvé la condamnation de leurs prétentions et la revendication des droits de la justice opprimée.

Sa péroraison était d'une grande élévation et a produit une vive impression sur l'auditoire.

Après lui, M. le juge Routhier est venu également défendre, avec son talent bien reconnu, les droits de l'Eglise et du monde catholique. Sa parole chaude, convaincue, a empoigné l'auditoire dès le premier moment. “ Les ennemis du Pape, dit-il, prétendent qu'on doit s'incliner en présence des faits accomplis : que dirait donc la France si on lui opposait la même raison, quand elle parle de reprendre l'Alsace-Lorraine ? ”

Il attaque ensuite d'une façon victorieuse la position de ceux qui prétendent que, parce que l'Eglise ne peut pas périr, il est inutile de la défendre.

Comme M. l'abbé Labrecque, il cherche surtout ses preuves dans les écrits et les aveux de ses adversaires : Massimo d'Azzoglio, Minghetti, Copponi, Napoléon 1er.